

AVIS DE CONSTRUCTION

Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

Veillez faire paraître l'avis de construction ci-après, dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura
du Mercredi 9 novembre 2016 n° 39

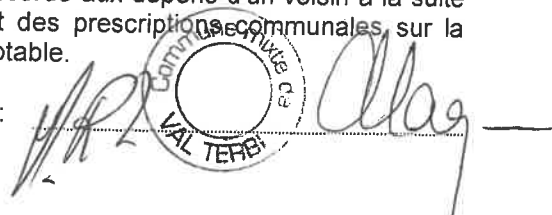
COMMUNE	Val Terbi	LOCALITE	Vermes		
MAITRE D'OUVRAGE	Peter Würmli, Untere Rebgasse 18, 4058 Bâle				
AUTEUR DU PROJET	Idem				
OUVRAGE	Pose d'une fosse septique enterrée d'un volume de 5'000 L pour récupération des eaux usées du bâtiment n° 34V				
LOCALISATION	n° parcelle(s)	819	surface(s)	1'140	m ²
rue, lieu-dit	Route de Mervelier / Aux Combes				
zone d'affectation (selon le plan de zones)	Agricole				
dimensions	longueur	largeur	hauteur	hauteur totale	existantes
- principales	2.45 m	1.91 m	2.23 m	2.23 m	<input type="checkbox"/>
GENRE DE CONSTRUCTION	Polyéthylène inaltérable noir, simple paroi carrossable				
DEROGATION(S) REQUISE(S)	Art. 24 LAT				
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).				

Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales, sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 7 novembre 2016

Au nom de l'autorité communale :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VAL TERBI' around the perimeter. The signature appears to be 'Alag'.